



Conseil municipal du 12 mars 2024

Procès Verbal

L'an deux mille **VINGT-QUATRE**, le **12 mars** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, salle Fame, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 6 mars 2024

Présents :

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel	ASSELIN Guillaume
BUND Arnaud		

Secrétaire de séance : Loïc BORDIER

Excusés :

- Béatrice JAKIC à Odile MACE
- Arnaud BUND à Loïc BORDIER
- Sylviane BERTRAND à Sylvie AUDOUX
- Jean-Luc BEURRIER à Delphine RAGUIN
- Evelyne FOUGERON à Christel MARCETEAU

M. Le Maire demande l'autorisation pour présenter 1 délibération complémentaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Finances – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
- Finances – Approbation du compte de gestion 2023
- Finances – Approbation du compte administratif 2023
- Finances – Débat d'orientation budgétaire 2024
- Finances – Opération école Françoise Dolto – Plan de financement
- Culture – Prix des Arts Oésiens
- Petite enfance – RAMEP Pluricommunal – Convention de partenariat et de financement avec le Conseil départemental
- Ressources Humaines – Protection sociale complémentaire : participation à la consultation pour la mise en place par le CDG 37 de conventions de participation

- Ressources Humaines – Convention CDG 37 – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- Marchés publics – Maîtrise d'œuvre – Opération de requalification de l'école Françoise Dolto
- Questions diverses

Le quorum est atteint

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Informations du Maire

M. le Maire informe le conseil municipal des prochaines dates de l'agenda institutionnel :

- Jeudi 14 mars à 18h45 : réunion du personnel - salle Blier
- Vendredi 15 mars à 19h : spectacle OUIII - gymnase Kobzyck
- Mercredi 20 mars à 19h : commission permanente
- Samedi : 23 mars à 10h30 : cérémonie citoyenneté – Salle Blier
- Mardi 2 avril à 19h : conseil municipal

M. Le Maire indique que des évolutions sont en cours dans plusieurs services et notamment au service petite enfance et à l'accueil de la mairie.

Il informe l'assemblée que la commune fait l'objet d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes.

2024/03 – 01 – Finances – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Mme Florence DRABIK, Adjointe en charge des Finances, du Budget, des Impôts, des Marchés publics et du Foncier, présente le rapport suivant :

Une irrégularité a été constatée dans la délibération n°2024/02-01 du conseil municipal du 5 février 2024. En effet, les montants étaient erronés.

Par ailleurs, l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2024 ne sont pas nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

- **RETIRE** la délibération n°2024/02-01 du conseil municipal du 5 février 2024

2024/03 – 02 – Finances – Approbation du compte de gestion 2023

Mme Florence DRABIK, Adjointe en charge des Finances, du Budget, des Impôts, des Marchés publics et du Foncier, présente le rapport suivant :

VU les éléments de clôture comptable pour 2023, présentés par les services du Trésor Public,

Il est proposé d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023, présentant les résultats suivants :

Résultats Exercice 2023	Commune
Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement	4 544 257,78 €
Dépenses de Fonctionnement	4 352 805,86 €
Total Excédent	191 451,92 €
Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement	593 140,79
Dépenses d'Investissement	693 797,14
Total Excédent	- 100 656,35
Formation des résultats cumulés	
Section de Fonctionnement	
Fonctionnement report 2022	280 718,10
Résultat Déficitaire 2023	191 451,92
Excédent total au 31/12/2023	472 170,02
Section d'Investissement	
Investissement report 2022	- 91 434,60
Résultat Excédentaire 2023	- 100 656,35
Déficit total au 31/12/2022	- 192 090,95
Excédent total fusionné cumulé	280 079,07
Restes à réaliser	
Commune	
Recettes RAR	242 075,55
Dépenses RAR	183 787,81
Excédent de Financement	58 287,74
Excédent total fusionné cumulé après RAR	338 366,81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023.

2024/03 – 03 – Finances – Approbation du compte administratif 2023

Mme Florence DRABIK, Adjointe en charge des Finances, du Budget, des Impôts, des Marchés publics et du Foncier, présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2024-03-02 adoptant le compte de gestion 2023;

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du compte administratif.

Après que le Maire ait quitté la séance, le doyen de l'assemblée, M. Michel BAYENS, invite le conseil municipal à approuver le compte administratif 2023.

Résultats Exercice 2023	Commune
Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement	4 544 257,78 €
Dépenses de Fonctionnement	4 352 805,86 €
Total Excédent	191 451,92 €
Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement	593 140,79
Dépenses d'Investissement	693 797,14
Total Excédent	- 100 656,35
Formation des résultats cumulés	
Section de Fonctionnement	
Fonctionnement report 2022	280 718,10
Résultat Déficitaire 2023	191 451,92
Excédent total au 31/12/2023	472 170,02
Section d'Investissement	
Investissement report 2022	- 91 434,60
Résultat Excédentaire 2023	- 100 656,35
Déficit total au 31/12/2022	- 192 090,95
Excédent total fusionné cumulé	280 079,07
Restes à réaliser	
Commune	
Recettes RAR	242 075,55
Dépenses RAR	183 787,81
Excédent de Financement	58 287,74
Excédent total fusionné cumulé après RAR	338 366,81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **24 voix POUR** et **0 voix CONTRE**.

- **APPROUVE** le compte administratif 2023.

2024/03 – 04 – Finances – Débat d'orientation budgétaire 2024

Conformément aux dispositions s'appliquant aux communes de plus de 3 500 habitants, et aux dispositions de la loi NOTRe,

Conformément au règlement du conseil municipal,

M. le Maire et Mme Florence DRABIK, adjointe aux finances, animent le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Ils présentent les éléments de contexte national, intercommunal et local.

Ils dressent les perspectives en termes d'évolution pluriannuelle des dépenses et des recettes de chaque section, de projets d'investissement.

Ils informent le conseil municipal sur la structure et la gestion de la dette, sur la fiscalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour 2024.

2024/03 – 05 - Finances – Opération école Françoise Dolto – Plan de financement modificatif n°1

Mme Florence DRABIK, Maire-Adjointe déléguée aux finances, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2023-12-02 du 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le plan de financement de l'opération de requalification de l'école Françoise Dolto. Des modifications sont à apporter, comme suit.

Le site Françoise Dolto est un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments ayant subi des transformations au fil des années : des salles de classes, une cour, un préau, un restaurant scolaire et un accueil de loisirs. Les constructions se déploient sur une parcelle de 5819 m²

Sur le site se trouve la cuisine municipale chargée de confectionner les repas pour l'ensemble des élèves de la commune.

Le projet de requalification consiste à réaliser :

- La requalification de la cuisine et des aménagements intérieurs
 - o Extension du bâtiment pour implanter une nouvelle cuisine de restauration collective avec l'aménagement d'un self-service, des sanitaires enfant et des vestiaires pour le personnel
 - o Une réhabilitation du restaurant scolaire
 - o La rénovation des sanitaires
- La rénovation énergétique du groupe scolaire
 - o Isolation thermique
 - o Traitement des menuiseries
 - o Ventilation
- Le remplacement du mode de chauffage actuel
 - o Installation d'une chaufferie biomasse plaquette bois commune à l'ensemble du groupe scolaire
- Un aménagement et une végétalisation de la cour de récréation
- L'installation d'un abri vélo

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est évaluée par la Ville à **3 244 527 € HT.**

Projets	Montant HT
Requalification de la cuisine et aménagements intérieurs	1 294 589 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire	1 447 746 €
Chaufferie biomasse plaquettes bois	339 653 €
Végétalisation de la cour d'école	137 539 €
Abri vélos	25 000 €

Ce prix ne comprend pas le mobilier et les assurances.

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Publicité pour la consultation de la maîtrise d'œuvre : décembre 2023 (publicité en cours)

- Réception des offres : janvier 2024
- Notification du marché : mars 2024
- Dépôt du dossier du permis de construire : printemps 2024
- Passation des marchés de travaux : été 2024
- Début des travaux : automne 2024
- Réception phase 1 : automne 2025
- Réception phase 2 : printemps 2026

Le plan de financement prévisionnel modifié est le suivant :

Dépenses				Recettes			
1. Requalification de la cuisine du restaurant scolaire et aménagements intérieurs							
					<i>dépense éligible</i>	<i>Montant</i>	<i>taux</i>
Travaux (répartis en 2 phases)	Extension cuisine	1 125 730 €	Montant HT	Etat - DETR/DSIL 2024 - Phase 1	1 000 000 €	200 000 €	20%
				Etat DETR / DSIL 2025 - Phase 2		150 000 €	15%
				Aménagements intérieurs réfectoire	1 000 000 €	240 000 €	19%
	Réaménagements sanitaires	352 295 €	27%				
Moe	base 15%	168 859 €		Autofinancement Ville NDOE		352 295 €	27%
Total dépenses						Total recettes	
1 294 590 €						1 294 590 €	108%
2. Rénovation énergétique du groupe scolaire							
					<i>dépense éligible</i>	<i>Montant</i>	<i>taux</i>
Travaux	Amélioration énergétique réfectoire	273 796 €	Montant HT	Etat - Fonds rénovation des écoles 2024	1 447 746	723 873 €	50%
	Chauffage / VMC	225 500 €		CD37 - F2D		100 000 €	7%
	Amélioration énergétique école	759 614 €		TMVL FDC transition énergétique	311 936 €	22%	
Moe	base 15%	188 836,40		Autofinancement		311 937 €	22%
Total dépenses						Total recettes	
1 447 746 €						1 447 746 €	100%
3. Chaufferie biomasse plaquettes bois							
					<i>dépense éligible</i>	<i>Montant</i>	<i>taux</i>
Travaux	Installation d'un container chaufferie biomasse	295 350 €	Montant HT	Cot EnR (Ademe - région)	339 653 €	152 844 €	45%
	Réseaux vers 2 bâtiments			Feder - UE (mini sub = 50 000 €)		118 878 €	35%
	Travaux sur sous-stations			44 303 €	Autofinancement		67 931 €
Moe	base 15%						
Total dépenses						Total recettes	
339 653 €						339 653 €	100%
4. Végétalisation cour d'école							
					<i>dépense éligible</i>	<i>Montant</i>	<i>taux</i>
Travaux	Désimperméabilisation	119 599 €	Montant HT	Etat - Fonds rénovation école 2025	137 539 €	68 770 €	50%
	Plantations			TMVL FDC soutien projet		34 384 €	25%
Moe	base 15%	17 940 €		Autofinancement		34 385 €	25%
Total dépenses						Total recettes	
137 539 €						137 539 €	100%
5. Abri vélos							
					<i>dépense éligible</i>	<i>Montant</i>	<i>taux</i>
Travaux	dalle / abris / supports	25 000 €	Montant HT	CEE - programme Alevole +	25 000 €	10 000 €	40%
				TMVL FDC soutien projet		7 500 €	30%
					Autofinancement		7 500 €
Total dépenses						Total recettes	
25 000 €						25 000 €	100%
TOTAL GLOBAL DEPENSES EN € HT						TOTAL GLOBAL RECETTES EN € HT	
3 244 527 €						3 244 527 €	

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à des aides financières, comme suit :

Financeurs	Fonds	2024	2025
Etat	DETR/DSIL 2024	200 000 €	
	DETR/DSIL 2025		150 000 €
	Fonds rénov école 2024	723 873 €	
	Fonds rénov école 2025	- €	68 770 €
CD37	F2D	240 000 €	100 000 €
TMVL	FDC soutien	394 179 €	
	FDC trans. énergétique	311 936 €	
Ademe	COT EnR	152 844 €	
UE	Feder	118 878 €	
CEE - programme	Aleveole +	10 000 €	
Participation Commune NDOE	autofinancement	774 048 €	
TOTAL GLOBAL RECETTES EN HT		3 244 527 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **ADOpte** l'opération de requalification du groupe scolaire Françoise Dolto - intitulé du projet - pour un montant de 3 244 527 € HT
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État, au titre de l'année 2024 :
 - DETR /DSIL : 200 000 € correspondant à 20% du montant des travaux correspondants
 - Fonds vert Rénovation école : 723 873 € correspondant à 50% du montant des travaux correspondants
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, au titre de l'année 2024 :
 - F2D : 240 000 € du montant des travaux correspondants
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan de financement.

2024/03 – 06 – Culture – Prix des Arts Oésiens

M. Le Maire présente le rapport suivant :

Le Prix du public 2023 lors du salon des Arts oésiens qui s'est déroulé les 11 et 12 février 2023 a été attribué, sur le thème des « les moulins », à :

- En catégorie peinture : Frans Martinot
- En catégorie artisanat d'art : Dominique Cousin
- En catégorie photographie : Sylvie Renault

Les prix du public sont chaque année récompensés par la Ville, qui se porte acquéreur des œuvres lauréates, qui rejoignent le patrimoine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **DECIDE D'ACQUERIR** les œuvres primées pour un montant unitaire de 300 € pour l'œuvre de la

catégorie peinture et pour l'œuvre de la catégorie artisanat d'art, et pour un montant unitaire de 100€ pour l'œuvre de la catégorie photographie.

2024/03 – 07 – Petite enfance – RPE Pluricommunal – Convention de partenariat et de financement avec le Conseil départemental

Mme Odile MACE, adjointe à l'éducation, à l'enfance-jeunesse et au sport présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°3 du 15 mai 2018 actant la convention de gestion du RAM pluricommunal entre les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Notre Dame d'Oé et Parçay-Meslay ;

Considérant le fonctionnement du Relais Parents Enfants– RPE - pluricommunal dans le respect des missions qui lui sont conférées ;

Considérant les nouvelles modalités d'intervention du Conseil Départemental en soutien aux RPE définies en 2016 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et de subventionnement du RPE pluricommunal avec le Conseil Départemental, qui fixe notamment :

- Les missions des RAM ;
- La contribution financière départementale à hauteur de 6 000 € pour un RPE à temps plein
- L'engagement du Département à informer les gestionnaires de RPE sur sa politique petite enfance, à développer des partenariats techniques notamment avec les MDS – Maisons de Solidarités ;
- L'obligation de produire un bilan d'activité.

Le conseil municipal, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat et de financement des RAM proposée par le Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

2024/03 – 08 – Ressources Humaines – Protection sociale complémentaire : participation à la consultation pour la mise en place par le CDG 37 de conventions de participation

M. Cyril CAMUS Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à la Citoyenneté, à l'Emploi et à l'Administration générale, présente le rapport suivant :

Prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Elle se décline en deux risques bien distincts :

- Les risques prévoyance (ou « maintien de salaire » : protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 à hauteur d'un montant de 7 € mensuel brut par agent.
- Les risques santé (ou mutuelle) : la participation devient obligatoire d'un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent à compter du 1er janvier 2026.

L'employeur devra verser sa participation en choisissant l'un des trois modes de contractualisation :

- contrat individuel labellisé,
- contrat collectif à adhésion facultative des agents,
- ou contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit après conclusion d'un accord collectif valide.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose aux collectivités des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Il définira, dans le cadre du dialogue social avec les partenaires sociaux représentés au sein du comité social territorial, des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents afin de répondre à leurs besoins et à leurs situations familiales et économiques.

Il lancera au printemps 2024 une consultation pour sélectionner un ou deux organismes d'assurance afin de proposer aux employeurs des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents.

Le CST de Notre Dame d'Oé, réuni le 22 février 2024, a émis un avis favorable à la proposition du CDG 37 d'un appel à concurrence pour souscrire des contrats collectifs à adhésion facultative qui prendront effet au 1er janvier 2025 pour les risques prévoyance et santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

- **EMET un avis FAVORABLE** à la proposition du CDG 37 d'un appel à concurrence pour souscrire des contrats collectifs à adhésion facultative qui prendront effet au 1er janvier 2025 pour les risques prévoyance et santé.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

2024/03 -09 – Ressources Humaines – Convention CDG 37 – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive

M. Cyril CAMUS Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à la Citoyenneté, à l'Emploi et à l'Administration générale, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2022/11-12 du 7 novembre 2022, le conseil municipal décidait de renouveler son adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion d'Indre et Loire à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 3 ans.

La situation des services de médecine du travail qu'ils relèvent du secteur privé ou public, s'est depuis quelques années, très fortement dégradée au niveau national. Dans ce secteur, en tension extrême, le recrutement de médecins du travail est devenu un enjeu stratégique.

Malgré tous les efforts déployés, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire n'a malheureusement pas été épargné par les effets de cette crise sans précédent. Les départs successifs des deux médecins du travail en activité et l'infructuosité des démarches de recrutement menées pour les remplacer empêchent aujourd'hui le service de médecine préventive d'assurer ses missions.

Face à cette situation inédite, le CDG n'a pas souhaité appliquer les dispositions de l'article 8 alinéa 2 de la convention d'adhésion au service qui nous donne la possibilité de procéder à la résiliation des adhésions des collectivités et établissements publics en cas d'impossibilité de remplacer un médecin du travail dans les suites d'une interruption prolongée de service.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, réuni le 20 février dernier, a décidé d'introduire, dans les conventions d'adhésion en cours et à venir, une disposition donnant la possibilité de suspendre, sans limitation de durée, l'adhésion au service d'une collectivité ou d'un établissement public, en cas d'interruption de la mise à disposition d'un médecin du travail. Cette suspension d'adhésion sera assortie, pendant toute sa durée, d'une suspension du recouvrement de la cotisation « Médecine de prévention — actions en milieu de travail ».

C'est pourquoi un avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive a été établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE**.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cet avenant n°1
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce document et tous les documents s'y affairant

2024/03 – 10 – Marchés publics – Maîtrise d'œuvre – Opération de requalification de l'école Françoise Dolto
--

M. Le Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de requalification de l'école Françoise Dolto, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant scolaire, pour la construction d'une nouvelle cuisine et pour la réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Françoise Dolto a été publié.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2024. Elle a pris connaissance du registre des dépôts des offres et du tableau d'ouverture des plis.

- 12 plis électroniques ont été enregistrés dans le délai pour un total de 12 offres
- 1 pli électronique a été déposé hors délai
- 2 offres n'étaient pas recevables , pour dossier incomplet.

L'analyse a été élaborée, au regard des deux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation :

- **35% le prix**

- **65% la valeur technique**, fondée sur les éléments du mémoire technique et appréciée selon :
 - les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : expérience professionnelle des intervenants, complémentarité des profils et références présentées
 - la qualité de la perception du programme ;
 - la pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisis pour la réalisation de l'ensemble des prestations ;
 - la prise en compte des critères environnementaux dans la construction, la durée de vie du bâtiment et l'atteinte des objectifs énergétiques
 - le planning prévisionnel détaillé de l'opération jusqu'à livraison de l'équipement

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la mieux-disante de C + O Loire Architectes, pour une prestation de maîtrise d'œuvre composée de :

- la mission de base : DIAG, APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR
est compris dans l'élément de mission APD la demande de permis de construire relatif à un établissement recevant du public (ERP)

- les missions complémentaires de maîtrise d'œuvre suivantes :
 - Missions complémentaires obligatoires :
 - Mission complémentaire 1 : ESQ
 - Mission complémentaire 2 : Simulations thermiques dynamiques au stade diagnostic, au stade AVP et au stade DOE
 - Mission complémentaire 3 : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)
 - Mission complémentaire 4 : Coordination des systèmes de sécurité incendie
 - Mission complémentaire 5 : : Définition et choix des équipements mobiliers de cuisine

- Missions complémentaires – tranche optionnelle
 - o Mission complémentaire 6 : Accompagnement managérial de l'équipe de restauration à l'adaptation au nouvel équipement
 - o Mission complémentaire 7 : Aménagement paysager de la cour de l'école élémentaire Françoise Dolto

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 25 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

- **APPROUVE** la proposition de la CAO ;
- **RETIENT** C + O Loire architectes comme maître d'œuvre pour l'opération de requalification de l'école élémentaire Françoise Dolto ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce marché.

Questions diverses

Mme Macé présente le spectacle proposé dans le cadre de la saison culturelle d'Oésia le 15 mars 2024 à 19h sur le thème du consentement « Ouïii ».

La séance est levée à 21h25

Le secrétaire,
Loïc Boudier



Patrick LEFRANÇOIS
Maire de Notre-Dame-d'Oé

